Contrat d'engagements Pommes-Poires 2026/2027 par l'AMAP Les Paniers de l'Epi d'Or

AMAP Les paniers de l'Épi d'Or
Chez Martine Hulin
75bis Avenue Pierre Curie
78210 Saint-Cyr-l'École
lpeo@riseup.net

Producteur :
Les Vergers des Coudrayes
Production fruitière
110 route royale
78580 Les Alluets-le-roi

Engagements de l'adhérent :

- avoir pris connaissance des statuts et du règlement intérieur de l'association et payé sa cotisation annuelle
- pré-financer la production,
- assurer au moins une permanence de distribution et se rendre au moins une fois sur l'exploitation pendant la saison d'engagement,
- gérer son panier (partage éventuel de son contenu, les retards et absences aux distributions). Les produits oubliés par l'adhérent seront partagés dès la fin de distribution à 19h25

Engagement de l'arboriculteur partenaire :

- les fruits livrés sont certifiés bio,
- livrer des produits de qualité et frais de son exploitation les jeudis entre 18h40 et 19h,
- être transparent sur le mode de fixation du prix et ses méthodes de travail.
- Accepter une visite annuelle à la ferme
- Respecter la chartre des AMAP

Les signataires du présent contrat s'engagent pour 9 distributions de pommes et poires :
2026 : **15/10 – 29/10 – 12/11 – 26/11 – 10/12** **2027** : **07/01 – 21/01 – 04/02 – 18/02**

Constitution du panier de fruits, distribution et paiements

Les prix des paniers sont basés sur 1 kilo de pommes à 3.90€ et 1 kilo de poires à 4.90€.

Deux moyens de paiement possibles :

Possibilité de payer en une ou plusieurs fois par chèque(s) à l'ordre de « **Vergers des Coudrayes** ».

Le présent contrat est passé pour la fourniture à l'adhérent de pommes et poires. L'adhérent peut souscrire pour un ou plusieurs des paniers suivants :

Désignation	Prix unitaire	Prix panier	Nbre paniers	S/TOTAL
LE PANIER - 9 distributions : 5kg pommes-poires (3,5 kg de 2 variétés de pommes et 1,5 kg de poires)	21,00€	189,00€	….	….
LE DEMI-PANIER - 9 distributions : 2,5kg pommes-poires (1,75 kg de 2 variétés de pommes et 0,75 kg de poires)	10,50€	94,50€	….	….
			TOTAL	….

Les distributions auront lieu le jeudi au foyer du stade Maurice Leluc entre 19h et 19h25 .

Ce contrat est élaboré pour une période de 5 mois.

En cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, etc.), les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une réunion spécifique à cette situation réunissant les adhérents et l'agriculteur partenaire.
Ce contrat sera conservé au siège de l'association. Une copie pourra être délivrée sur demande.

Fait en **1 exemplaire**, le __ __ / __ __ / 2026 à _

Nom, prénom, signature de l'adhérent	Nom, prénom et signature de l'agriculteur
	Raphaël MERVOYER